RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INSTITUTIONS ET DES DROITS POLITIQUES

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat David Raedler et consorts - Agissons pour favoriser la participation aux élections cantonales et assurer la représentativité de nos institutions!

1. PREAMBULE

GRAND CONSEIL

La CIDROPOL s'est réunie pour examiner cet objet le 16 décembre 2022 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Etaient présent-e-s Mmes Carole Dubois, Josephine Byrne Garelli, Monique Hofstetter, Muriel Thalmann, Thanh-My Tran-Nhu, Cloé Pointet, Elodie Lopez, Graziella Schaller (remplaçant David Vogel), MM. Michael Wyssa, Yannick Maury, Philippe Jobin, Pierre Wahlen, Fabien Deillon (remplaçant Fabrice Moscheni), Jean-Daniel Carrard (remplaçant Grégory Devaud), ainsi que le soussigné Alexandre Démétriadès, président et rapporteur.

Assistaient également à la séance Mme Christelle Luiser-Brodard (présidente du Conseil d'Etat), ainsi que MM. David Raedler (postulant, avec voix consultative), et Jean-Luc Schwaar (directeur général de la DGAIC).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la CIDROPOL a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

A l'appui de son texte, le postulant évoque la diminution régulière de la participation aux élections cantonales depuis l'année 2002 (de 43.2% à 34.3% en mars 2022). Cette situation est préoccupante en termes de vitalité démocratique et de représentativité. La nature des travaux politiques à l'échelon cantonal semble difficile à poser, contrairement aux niveaux fédéral et communal où la population sait de quoi on parle, ce qui se ressentirait au niveau de la participation.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, qui n'est pas opposé à ce postulat, a déjà eu l'occasion d'aborder cette thématique, notamment lors des travaux de révision de la LEDP et via différentes interventions parlementaires qui lui ont été transmises. Si 10% à 20% du corps électoral participe systématiquement aux votations et élections, à l'inverse 60% à 80% le fait de manière irrégulière – une participation qui est donc spécifique selon la nature et l'objet des différents scrutins. Dans ce contexte, il est vrai que ce sont les élections cantonales qui ont le plus de difficultés à trouver preneur.

Ces éléments sont connus de longue date. En 1989 déjà un député interpellait sur les ravages de l'abstentionnisme. Ces dix dernières années, il y a eu nombre interventions sur ces thématiques, des interventions qui touchent à l'ensemble de ces thématiques, que ce soit la sensibilisation au vote, l'éducation, le matériel de vote lui-même, la publicité faite autour du vote, la facilité d'utiliser le matériel de vote, le vote électronique...

Concernant les dernières élections cantonales, on ne dispose pas encore des statistiques détaillées. Les chiffres par districts montrent toutefois que les taux de participations sont en effet assez faibles, dans un contexte où le taux de participation faiblit au cours des années. Il était passablement remonté avec l'introduction du vote par correspondance généralisé en 2002. On se rend compte qu'effectivement les élections communales attirent plus de monde, autour de 50%, de même que pour les élections fédérales.

Par rapport aux mesures et aux démarches envisageables, le Conseil d'Etat dresse volontiers un rapport. Toutefois, effectuer une grosse étude sur les raisons pour lesquelles les gens ne votent pas semble inopportun. La présidente du Conseil d'Etat préférerait que l'étude se concentre sur ce qu'il est possible de faire – ou non – sur le plan cantonal d'un point de vue pragmatique, tout en tenant compte de ce que doivent faire les autres acteurs pour susciter l'intérêt (partis politiques, canditat.e.s...). Il y a une responsabilité étatique, notamment dans les domaines tels que les campagnes de sensibilisation, l'adaptation du matériel de vote, la question du couplage des élections cantonales avec des votations fédérales, le vote électronique, de l'éducation civique, la comparaison avec les mesures prises dans d'autres cantons...

En conclusion, le Conseil d'Etat se déclare plutôt favorable à cette démarche, sans pour autant être certain qu'elle n'aboutisse à une solution miracle.

4. DISCUSSION GENERALE

La CIDROPOL rejoint la volonté d'une approche pragmatique du postulat Raedler; qui ne consiste pas à mener de grandes études sur les causes de l'abstentionnisme, qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études académiques et qui peuvent faire l'objet d'un compte rendu des principales conclusions dans le rapport du Conseil d'État. Il semble en effet pertinent de se concentrer davantage sur les mesures et démarches envisageables.

Il ne s'agit toutefois pas de baisser les bras face à cette situation qui reste pleinement d'actualité. Dans le cadre de l'identification de mesures et démarches à entreprendre, la CIDROPOL trouverait intéressant que le Conseil d'État – par le biais d'ateliers, d'assises ou d'une autre forme de consultation – implique les partis politiques, des élu.e.s, des milieux académiques ou associatifs et des cityoen.ne.s dans ces réflexions. Un travail participatif d'indentification des mesures serait pertinent.

Plusieurs commissaires évoquent des pistes qui pourraient être intéressantes à suivre :

- le système easy-vote ;
- la création de panels de citoyen.ne.s amené.e.s à simplifier les enjeux d'une votation tout en restant neutres;
- renforcer la place de l'échelon cantonal (et le matériel pédagogique) dans les cours d'introduction à la citoyenneté (selon un député dans le cadre du PER, la politique local est étudiée de la 5H à la 8H tandis que la politique cantonale ne que partiellement abordée durant les années 9H à 11H) et pérenniser la semaine de la citoyenneté en y incluant la politique cantonale;
- renforcer la visibilité du travail parlementaire et de ses conséquences sur la vie des vaudois.es durant toute la législature, en dehors des périodes électorales où les partis et candidat.e.s ont un rôle prépondérant à jouer.

Au regard de ce qui précède, la quasi-unanimité de la CIDROPOL recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat Raedler.

5. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Par 14 voix pour une prise en considération, aucune voix contre et une abstention, la commission recommande de prendre en considération le postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Nyon, le 27.07.23

Le rapporteur : (Signé) Alexandre Démétriadès